



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 9 décembre 2019

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 40

Présents : 36

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 7 octobre 2019
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 31/2019 concernant le budget 2020 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)
7. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance pour ce dernier conseil de l'année 2019.

1. Appel

36 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Jean-Marc Berney et Gerardo Campana ainsi que Madame Pascale Mermoud sont excusés. Monsieur Jean-Louis Waterlot est absent.

2. Approbation du PV du 7 octobre 2019

Monsieur Nicolas Menétrey invite les membres du conseil à s'exprimer. Aucune remarque n'est faite et le PV est soumis à votations. Il est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie son auteure pour le travail effectué.

3. Communications du bureau

Le bureau du conseil a reçu un mail de Monsieur Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage-Libre Vaud. Monsieur Nicolas Menétrey donne lecture de la lettre qui souhaite sensibiliser les communes à la construction du parc éolien dans le Jorat. Le mail étant accompagné d'une vidéo, il propose de le transférer aux conseillères et conseillers intéressés.

Monsieur Nicolas Menétrey fait un retour sur le Téléthon des jeunes du week-end passé. Un tournoi de fléchettes s'y est déroulé avec une trentaine d'équipes. 2 des 3 équipes formées par les municipaux et membres du conseil ont terminé sur le podium : l'équipe formée de Messieurs Raphaël Gerbex et Jean-Philippe Dupraz a gagné la 1^{ère} place et l'équipe de celle formée de Messieurs Xavier Gaudard et Nicolas Menétrey a gagné la 2^{ème} place. A l'occasion de la manifestation, la Jeunesse de Montilliez a construit un caveau éphémère, et la Municipalité a donné son accord pour garder cette construction jusqu'à la Coupe du monde de la Raisinée en 2020.

Monsieur Nicolas Menétrey annonce qu'à l'issue de la séance de ce soir, un apéritif de fin d'année sera offert par la commune à l'auberge de Poliez-le-Grand.

Monsieur Cédric Barde donne des informations concernant le prochain conseil du 23 mars 2020 qui se tiendra à la salle du Parlement à Lausanne. Il précise que la salle est prêtée gratuitement, ceci étant octroyé aux communes une fois par législature lorsqu'elles en font la demande. Il est

prévu de commencer la séance à 20h00. Un cocktail dinatoire conséquent est prévu après la séance. La soirée se terminera à environ 23h00. Les déplacements groupés se feront avec le LEB, les tarifs seront précisés au courant du mois de janvier prochain.

Monsieur Nicolas Menétréy transmet aux membres du conseil des livrets donnés par la préfecture pour les 10 ans du Gros-de-Vaud.

Monsieur Nicolas Menétréy remercie les participants des différentes commissions de venir annoncer les heures effectuées pour le décompte du 2^{ème} semestre 2019.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne des informations concernant la correction fluviale du Botterex. Il explique que ces travaux sont financés par l'État, la commune d'Echallens ainsi que la commune de Montilliez car plusieurs points contribuant au débordement s'y situent. Le devis initialement prévu pour environ CHF 1'000'000 a terminé à 1'263'154.65. Les frais assurés par Montilliez s'élèvent à CHF 11'803, soit moins de 1%.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que les travaux concernant le chauffage du Temple de Dommartin sont terminés. La sonde prévoit de faire monter la température jusqu'à 18°C au maximum. Les réglages vont être ajustés durant les prochains offices, et la Municipalité remercie de leur transmettre directement les remarques. Par la suite, Monsieur Jean-Claude Gilliéron déclare que la mise à l'enquête pour la transformation de l'ancien collège de Dommartin a fait l'objet d'une opposition en raison des potentielles indemnités de loyers demandées par les locataires aux propriétaires pour les nuisances sonores du futur chantier. Celle-ci a été levée le 28 novembre. En comptant les jours durant lesquels l'opposition peut déposer un recours et les fériés de fin d'année, il sera connu uniquement à mi-janvier si l'opposant décide de poursuivre les démarches. En cas d'abandon, les travaux devraient débuter en mars 2020.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne des informations concernant l'avancée du dossier des zones réservées. De nouvelles contraintes administratives font surface au fur et à mesure des démarches et prolongent le temps de traitement du dossier. Cependant, aucune révision réglementaire n'a été envisagée dans l'ensemble de la commune. La commission urbanisme sera probablement appelée dans les mois de février et mars 2020 pour se prononcer sur les phases de coordination et de débats avec les services concernés. Enfin, Monsieur Jean-Claude Gilliéron rappelle que les propriétaires touchés par un changement d'affectation du terrain seront contactés avant l'enquête publique, mais pour l'instant aucune date ne peut être anticipée pour celle-ci.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe de l'avancée de l'affaire du Biogaz à Poliez-le-Grand. Il explique que deux visites ont été organisées avec les partis concernés par le projet et les opposants, une se déroulant à la centrale fermée d'Henniez et la deuxième sur le site du projet Mermoud, suivie par une séance à la Grande salle de Poliez-le-Grand. Monsieur Jean-Claude Gilliéron invite toutes personnes souhaitant des informations neutres à consulter l'article du 24 heures de ce jour écrit par Monsieur Sylvain Muller relatant cette séance. Il explique qu'une éventuelle troisième séance d'informations pourrait être faite, mais sans certitude, et que la suite de la procédure consiste à des auditions programmées avant le résultat du jugement. Il reste à disposition pour les éventuelles questions auxquelles il pourrait répondre.

Monsieur Jacques Piguët questionne au sujet de l'ouverture de cette séance : est-ce que les conseillers communaux auraient pu y participer sans faire partie des opposants, et auront-ils ce droit à la prochaine séance ? Messieurs Jean-Claude Gilliéron et François Guizzetti expliquent qu'une liste des personnes présentes à cette visite a été demandée à l'avocat de l'opposition, ne laissant effectivement pas cette possibilité d'entrer sans y être inscrit. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise que le Canton a clairement dit qu'il n'entrait pas en compte sur le deuxième projet de Biogaz tant qu'il n'avait pas statué au sujet du premier.

Monsieur Daniel Leuba présente la roadmap réalisée suite à la motion concernant l'urgence climatique. Il explique la démarche et méthodologie souhaitée pour présenter un projet concret et utile tant pour les citoyens que pour la Municipalité. Les prochaines étapes consistent en des workshop sur des thématiques précises et permettront de cibler les dicastères touchés, déclinés par la suite dans une matrice qui permettra d'amener un projet au mois de juin 2020. Dans le deuxième semestre 2020, une démarche participative sera effectuée et les conseillers communaux

pourront apporter leur regard à ce moment-là. Une somme de CHF 20'000 a été prévue au budget dans l'optique de pouvoir utiliser l'appui de professionnels sur un certain nombre d'objets.

Messieurs Daniel Leuba et Pascal Pillonel travaillent sur un projet présentant le bilan des routes, avec notamment les coûts compilés des infrastructures rénovées. Celui-ci sera amené au prochain conseil communal.

Monsieur François Guizzetti informe que la première étape des travaux sur l'éclairage public est terminée. Il explique les raisons du retard liées à l'enveloppe des subventions. Le début des travaux pour Poliez-le-Grand est différé en raison des luminaires commandés qui ont 4 mois de retard.

Monsieur François Guizzetti informe que le projet de régionalisation des STEP avance. Les commissions GF et ad hoc se rencontrent en décembre pour continuer à élaborer les statuts. Ceux-ci seront ramenés mi-janvier dans les commissions et devraient obtenir une réponse des exécutifs en février. Les procédures en lien avec le canton débuteraient à ce moment-là, les statuts devraient être validés fin 2020.

Monsieur François Guizzetti présente quelques éléments au sujet du Chlorothalonil suite à la visite du nouveau laboratoire des services lausannois pour l'analyse de l'eau, notamment les différents types de paramètres analysés, les différentes substances analysées et les pistes pour diminuer la concentration. Il informe également que le changement des valeurs normatives a considérablement impacté les analyses, car ce produit étant utilisé depuis les années 1970 principalement dans l'agriculture, c'est seulement ces dernières années qu'il a commencé à être considéré comme nocif. Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si le taux de chlorothalonil a réellement augmenté dans les eaux ? Monsieur François Guizzetti répond que non, en effet, c'est la norme qui a changé.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Patrick Jatton a assisté à la séance de l'AIAE où le budget 2020 a été validé à l'unanimité. Il précise qu'un préavis concernant la réfection du réservoir du lieu-dit le Marchet à Poliez-le-Grand a été accepté.

Monsieur Alexandre Mermoud a participé à la séance du 30 octobre pour la STEP. Il annonce que le budget 2020 a été accepté à l'unanimité et précise que, cette année, CHF 727'000 ont été nécessaires pour le traitement des eaux usées.

6. Préavis municipal 31/2019 concernant le budget 2020 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il donne une vue d'ensemble et présente les chiffres clefs en expliquant que les excédents de charges sont toujours en réduction. Il explique les frais extraordinaires, notamment liés à la mise à jour du site internet, et profite de remercier le greffe et le boursier pour leur investissement. Il relève que les principaux revenus de la commune sont liés aux impôts des personnes physiques.

Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission gestion-finances. Il lit les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétray les remercie et ouvre le débat.

Monsieur Jacques Piguet demande une clarification au point 110 afin de mieux comprendre les CHF 30'000 prévus. Il questionne au sujet d'un éventuel doublon entre l'avocat et l'agent d'affaires. Il souhaite également plus de précisions concernant les frais de la motion sur l'urgence climatique et l'affaire biogaz. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique qu'il n'y a pas de doublon, que ces deux personnes traitent des affaires différentes. Monsieur Daniel Leuba explique que les CHF 20'000 sont réservés pour appeler des professionnels sur le sujet de l'urgence climatique, et que les CHF 10'000 sont prévus pour anticiper le besoin d'être accompagnés juridiquement dans les différentes affaires. Monsieur Jacques Piguet les remercie pour ces précisions.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétray clôt la discussion et met le préavis en votations. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. Divers

Madame Sandrine Picard demande si le nécessaire a été fait au sujet d'une voiture qui stationne depuis le mois de juin sur les places de parc publiques à la place du village de Sugnens. Elle questionne au sujet de la pose d'un panneau précisant le nombre d'heures de stationnement autorisées. Monsieur Thierry Gay-Crosier répond que c'est en cours, un avertissement a été donné et qu'au vu de l'inertie du propriétaire du véhicule, une dénonciation va être faite par la gendarmerie. Monsieur Thierry Gay-Crosier profite pour présenter le flyer qui a été fait en guise d'avertissement, et explique la volonté de ne pas verbaliser automatiquement les personnes se parquant sur les places. Monsieur Luc Bovard questionne au sujet des actions possibles dans le cas de voitures stationnées indéfiniment. Il demande également ce que coûterait la mise en place d'un panneau qui permettrait d'être plus clair. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que, si la voiture est immatriculée, il est possible d'agir et que dans la législation la durée de stationnement en zone blanche doit être de 14 jours, à vérifier. Il explique l'impossibilité actuelle de pouvoir suivre au niveau des contrôles si un tel panneau était installé. Madame Gisèle Jatton questionne au sujet des caractéristiques des zones blanches. Monsieur Daniel Leuba répond qu'on les reconnaît à la couleur des lignes, et que sans panneaux précisant la durée de stationnement, c'est la législation de base qui prend effet, donc les 14 jours autorisés de stationnement. Il met le point également sur la nécessité d'être crédible dans le suivi d'une action mettant en place un panneau.

Madame Sandrine Picard relaie également une demande concernant l'éclairage public communal. Elle explique que le panneau d'affichage sur cette même place est allumé en permanence pendant la nuit, créant des nuisances pour les habitations autour. Monsieur François Guizzetti affirme que le nécessaire sera fait.

Madame Sandrine Picard explique que, sur cette même place, des véhicules circulent sur le petit passage qui est normalement utilisé uniquement pour le parking. Elle exprime son inquiétude liée à la présence d'enfants à cet endroit, notamment avec les arrêts de bus, et demande s'il serait possible de bloquer ce passage avec un bloc en béton ou autre.

Madame Sandrine Picard profite également de faire part de ses remerciements au sujet de la peinture refaite vers le four à pain.

Monsieur Alexandre Mermoud, approuvé par Monsieur Jacques Piguet, remercie la municipalité de son investissement et de sa prise en considération de la motion pour l'urgence climatique.

En l'absence de remarques supplémentaires, Monsieur Nicolas Menétréy remercie l'ensemble des personnes présentes et rappelle que le prochain conseil du 23 mars 2020 se déroulera à Lausanne. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun et lève la séance à 21h17.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Menétréy

Laureen Pittet